



DESTINATAIRES : À tout le personnel, les gestionnaires et les médecins de l'Hôpital Anna-Laberge

EXPÉDITEUR : Hugo Loïselle, coordonnateur de la fluidité, de la gestion des séjours et de la coordination des activités de soins, DAH-HAL

DATE : 6 février 2025

OBJET : **Révision des critères d'utilisation des civières de surcapacité**

Le contexte actuel, exigeant une grande réactivité et agilité, nous amène à réévaluer et adapter les critères d'utilisation des civières de surcapacité afin de répondre aux besoins urgents tout en optimisant les ressources disponibles.

Révision des critères :

Après analyse des pratiques en vigueur, et dans l'objectif de répondre de manière plus ciblée aux besoins des usagers, deux critères ont été modifiés :

1. **Usager nécessitant de l'oxygène :**

Désormais, les usagers nécessitant une supplémentation en oxygène sont admissibles pour l'utilisation des civières de surcapacité, **à condition** d'utiliser un concentrateur d'oxygène avec un débit compris entre 1 et 5 L/min.

2. **Utilisation de la télémétrie :**

L'utilisation de la télémétrie a été ajoutée à la liste des critères d'exclusion puisque celle-ci doit être installée dans un contexte de surveillance d'arythmie maligne.

Objectif :

Ces ajustements visent à optimiser l'affectation des ressources et à mieux répondre aux priorités actuelles, tout en garantissant la sécurité et le bien-être des usagers.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration dans la mise en œuvre de ces nouvelles directives.

HL